

Type d'acte	An	Mois	Jour	N° Acte	Titre de l'Acte	Envoyé en préfecture le 07/05/2026	Reçu en préfecture le 07/05/2026
ARR	2026	05	07	096	Nomination des membres d'Administration du CCAS	Publié le 11/05/2026	Signature
						ID : 026-212603336-20260507-ARR2026_096-AI	Désignation de

VILLE DE SAINT-VALLIER (Drôme)

ARRETE DU MAIRE n° 2026-096

Le Maire de la Commune de Saint-Vallier,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles R.123-10, R.123-11 et R.123-12,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026_04_27_14 en date du 27 avril 2026, fixant le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à 10, soit 5 membres élus au sein du Conseil Municipal et 5 membres nommés par Monsieur le Maire,

Vu la délibération n°2026_04_27_15 en date du 27 avril 2026 portant élection de 5 membres élus au sein du Conseil Municipal de Saint-Vallier,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la nomination des 5 membres issus d'associations pour siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Vu l'information collective faite aux associations, sur le renouvellement des membres du Conseil d'administration du CCAS, et la possibilité pour celles-ci de formuler des propositions de membres,

ARRETE

Article 1 : Sont nommées pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale les personnes suivantes :

- Madame Nathalie DURAND en qualité de représentant famille de l'UDAF,
- Madame BRUCHARD Brigitte représentant la Croix Rouge,
- Madame Ghislaine FRANÇON représentant la CFDT, retraités Drôme Ardèche,
- Madame Christiane BAYLE représentant l'ADAPEI
- Madame Thérèse BRUCHON représentant l'EPGV

Article 2 : Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois, faire l'objet des voies de recours suivantes :

- recours gracieux
- recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme et à chacun des intéressés.

Article 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Acte rendu exécutoire après :

- dépôt en Préfecture le
- publication et notification le

Fait à Saint-Vallier le 07 mai 2026
Frédérique SAPET,
Maire

